

MISSION DU CANADA AUPRES DES NATIONS UNIES

TEXTE SOUS EMBARGO

COMMUNIQUE NO. 46A

A NE PUBLIER QU'AU  
MOMENT DU DISCOURS

Le 19 octobre 1967

VERIFIER AU MOMENT DU DISCOURS

Bureau de Presse  
866 United Nations Plaza  
New York, N.Y.  
Plaza 1-5600

PREVISIONS BUDGETAIRES DES NATIONS UNIES POUR 1968

Texte de la déclaration que prononcera le Représentant du Canada à la Cinquième Commission, M. Lloyd Francis, au cours de la discussion générale des prévisions budgétaires des Nations Unies pour l'exercice 1968.

La Cinquième Commission se réunit cette année à un moment historique aux points de vue administratif et budgétaire dans l'histoire des Nations Unies. Au cours des vingt dernières années, l'Organisation des Nations Unies s'est développée selon les besoins; c'est ainsi qu'on a vu naître un groupe complexe d'institutions spécialisées, de commissions régionales ou techniques, de groupes d'experts et de programmes de développement. Comme tout notre travail s'inspirait de la Charte, ma délégation a toujours cru que nous construisions un édifice sur les bases les plus appropriées. Toutefois, après vingt ans de croissance l'heure est venue de ré-examiner la structure que nous avons érigée pour voir si elle repose sur des bases rationnelles et si son administration et son système budgétaire sont efficaces. Au cours des deux dernières années nous avons scruté les rouages de l'Organisation que nous avons édiflée graduellement pour déterminer comment elle pourrait être plus utile à la collectivité internationale d'aujourd'hui.

C'est dans cet esprit que mon pays a accueilli avec satisfaction il y a deux ans l'institution d'un comité ad hoc de 14 experts chargé d'examiner les finances de l'Organisation des Nations Unies et des institutions spécialisées, et c'est dans le même esprit que nous avons accepté de participer aux travaux de ce Comité. Nous avons applaudi à la création de ce Comité non seulement parce que nous prévoyions qu'il recommanderait des mesures permettant d'éviter le gigantisme et, en conséquence, de nouvelles dépenses au contribuable canadien, mais surtout parce que nous considérons qu'il pouvait faire des recommandations **susceptibles**, si approuvées, d'assurer une plus grande efficacité et un meilleur rendement des fonds mis par les états membres à la disposition des Nations Unies.

Au cours de la **XXI**e Session, le Comité, puis l'Assemblée générale, ont adopté à l'unanimité le rapport du Comité Ad Hoc. Ma délégation considère que les recommandations de ce rapport constitueront une